

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA08-00030  
DATE DE LA DÉCISION : 20080808  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 0-M-330329-106-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q08-80326-3  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Lachance

---

Personne visée

4118812 CANADA INC.

Demandeur

### **DÉCISION**

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom 4118812 CANADA INC..

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

<sup>2</sup>L.R.Q. c. P-30.3.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : KOLYN  
ANNÉE : 1996  
NUMÉRO DE SÉRIE : 1K9E29215T1005453

MARQUE : DORSE  
ANNÉE : 1985  
NUMÉRO DE SÉRIE : 1DTV11X27FW019545

MARQUE : TRAIL  
ANNÉE : 1997  
NUMÉRO DE SÉRIE : 1TKJ04824VM048532  
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : MACHINERIES ROSAIRE THÉRIAULT INC.

---

Johanne Lachance  
Personne désignée